



HYGIENE
& DESINFECTION

HD82620

IR05. 04/2023

ARVO® 21 SR

Désinfectant hydro-alcoolique prêt à l'emploi pour toutes surfaces et mains



Existe en version liquide (HD82620), version gel (HD10034)
& en version lingettes (HD10032, HD11283)



- ARVO 21 SR est un désinfectant hydro-alcoolique à séchage rapide pour toutes surfaces alimentaires. Ethanol (n° CAS 64-17-5) à 60% (530 g/l).
- Efficace selon EN1276, EN1500, EN1650, EN13624, EN13727+A2, EN13697, EN14476, EN16615, EN16777.
- Virucide selon EN14476 contre les virus enveloppés du type Influenzavirus A (H1N1) et Vaccine (MVA) en 30 secondes; contre les virus non enveloppés Norovirus en 1 minute et Adénovirus en 5 minutes.
- Bactéricide, levuricide et fongicide selon EN1500, EN13697, EN13727, EN13624 en 1 Minute.
- Existe sous forme liquide, gel ou lingettes.



Stockmeier H&D

3 Rue de la Buhotière
Saint Jacques de la lande BP 89152
F 35091 RENNES CEDEX 09

T. +33(0)2 99 29 46 06

Mail : baso@stockmeier.fr

Web : www.basoarvo.com

- ARVO® 21 SR est un désinfectant hydro-alcoolique à séchage rapide pour toutes surfaces.
- Désinfection sans rinçage, rapide et efficace en cours de production, apportant sécurité et gain de productivité.
- ARVO® 21 SR est utilisable pour l'hygiène des mains.
- Efficace sur virus selon EN14476 en 30s contre les virus enveloppés Influenzavirus type A H1N1 et Virus de la Vaccine (Modified Vacciniavirus Ankara (MVA), et contre les virus non enveloppés Norovirus en 1 minute et Adénovirus en 5 minutes.
- Efficace sur bactéries, levures et moisissures selon EN1500, EN13697, EN13727, EN13624 en 1 Minute.



1. Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect	Liquide clair incolore
Densité	0.891 ± 0,005 (20°C). (Ne peut être retenu comme unique critère de contrôle).
Matière active	Ethanol (n° CAS 64-17-5) à 60% (530 g/l)
DCO	1500 mg O2/g
pH pur	Neutre
Point d'éclair	22°C (en coupelle fermée)
DDM	24 mois
Point d'ébullition	80°C

2. Conditionnements :

Type conditionnement	Poids Net (kg)	Palett.	Palette	Liquide HD82620	Gel HD10034	Lingettes
Carton de 4 Jerricans blancs de 4.5 kg / 5 L	18	24	80X120	X	X	
Carton de 6 flacons pompes "tête longue" de 1L	5.5	55	80X120		X	
Carton de 12 flacons airless de 1L	11	36	80X120		X	
Carton de 12 flacons pulvérisateurs de 750ml	8	40	80X120	X		
Jerrican perdu naturel 20L	18	28	80X120	X	X	
Fut neuf PE bleu 200L	182	4	115X115	X	X	
Carton de 10 boîtes de 200 lingettes (Lingettes bleues 20-23 g/m² - 200x200mm)	9	50	80X120			X
Carton de 2 seaux de 800 lingettes (Lingettes épaisses premium bleues 40g/m² - 200x200mm)	8.9	36	100X120			X
Carton de 3 recharges de 800 lingettes (Lingettes épaisses premium bleues 40g/m² - 200x200mm)	12.2	36	100X120			X

3. Mode d'emploi

S'utilise sur des surfaces ou du matériel, selon les conditions et le plan d'hygiène, le produit s'applique dans les conditions suivantes :

Type d'utilisation	Application	Dosage (%)	Temps de contact	Température
Industries Agroalimentaires Collectivité	A l'aide d'un distributeur automatique ou manuel par Friction des mains. 3 à 5 ml	Pur	1 min	Ambiante
	Surface par pulvérisation. 30 à 50ml / m². Surface par trempage		1 à 5 min	
	Surface par essuyage avec un non-tissé propre et sec		1 à 5 min	
	Surface par essuyage avec une lingette imbibée		1 à 5 min	

Le rinçage systématique à l'eau potable des surfaces traitées et matériels d'application est facultatif (arrêté du 08 septembre 1999 modifié, annexe I, section 1b).

5. Législations nationales :

5.1 : Arrêté 19/12/13 et Règlement CE N°834/2007

Législations	Conforme
Pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.	Oui
Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour le nettoyage et la désinfection en industrie agroalimentaire et transformation biologique. (voir site www.inao.gouv.fr).	Oui

5.2 : Réglementation Biocide

Désinfectant liquide destiné à être utilisé sans dilution. Normes valables pour l'ensemble des déclinaisons de la gamme ARVO 21 SR.

Règlement Biocide 528/2012 UE. Autres usages biocides, Type de produit (TP) n° :

- 1 - Produits biocides destinés à l'hygiène humaine
- 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- 4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux



Type de souche	Norme	TP	Dose	Tps de contact	T°C
Bactéricidie - En condition de propreté (0,3 g/l d'albumine bovine).					
<i>Escherichia coli</i> K12, <i>Pseudomonas aeruginosa</i>	EN 13727+A2	1 et 2	50%	60 s	20
<i>Enterococcus hirae</i> , <i>Staphylococcus aureus</i>	EN 13727+A2	1 et 2	80%	60 s	20
<i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55, <i>Escherichia coli</i> CIP 54.127, <i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103.467, <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83.	EN 1276	2 et 4	80%	5 min	20
<i>Enterococcus hirae</i> DSM 3320, <i>Pseudomonas aeruginosa</i> DSM 939, <i>Staphylococcus aureus</i> DSM 799.	EN 16615	2 et 4	100%	5 min	20
Bactéricidie - En condition de saleté - 10g/L lait écrémé reconstitué (1%).					
<i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55, <i>Escherichia coli</i> CIP 54.127, <i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103.467, <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.84.	EN 1276	2 et 4	80%	5 min	20
Bactéricidie - Traitement hygiénique des mains					
<i>Escherichia coli</i> K12	EN 1500	1	4ml	60 s	20
Bactéricidie - En condition de saleté (3 g/l) d'albumine bovine.					
<i>Enterococcus hirae</i> ATCC 10541, <i>Escherichia coli</i> ATCC 10536, <i>Pseudomonas aeruginosa</i> 15442, <i>Staphylococcus aureus</i> ATCC 6538, <i>Salmonella typhimurium</i> ATCC 13311, <i>Listeria monocytogènes</i> ATCC 19115.	EN 13697	2 et 4	80%	60 s	20
Levuricidie - En condition de propreté (0,3 g/l d'albumine bovine).					
<i>Candida albicans</i> CIP 4872	EN 13624	1 et 2	80%	60 s	20
	EN 1650	4	20%	5 min	20
	EN 13697	2 et 4	60%	5 min	20
<i>Candida albicans</i> DSM 1386	EN 16615	2 et 4	100%	5 min	20
<i>Aspergillus niger</i> UMIP 1431.83	EN 1650	4	100%	5 min	20
Levuricidie - En condition de saleté (3 g/l d'albumine bovine).					
<i>Candida albicans</i>	EN 13697	2 et 4	80%	60 s	20
Fongicidie - En condition de propreté (0,3 g/l d'albumine bovine).					
<i>Aspergillus brasiliensis</i>	EN 1650	4	80%	5 min	20
	EN 13697	2 et 4	80%	5 min	20
Fongicidie - En condition de saleté (3 g/l d'albumine bovine).					
<i>Aspergillus brasiliensis</i>	EN 13697	2 et 4	100%	60 s	20

Type de souche	Norme	TP	Dose	Tps de contact	T°C
Virucidie - En condition de saleté (3 g/L d'albumine bovine + 3 ml érythrocytes de mouton)					
<i>Virus de la Vaccine (Modified Vacciniavirus Ankara (MVA), virus enveloppés.</i>	EN 14476	1 et 2	80%	30 s	20
<i>Norovirus murin S99 Berlin</i>	EN 14476+A1	1 et 2	80%	60 s	20
	EN 16777	1 et 2	100%	2 min	20
<i>Adénovirus type 5, souche adenoid 75, ATCC VR-5</i>	EN 14476+A2	1 et 2	80%	5 min	20
	en 16777	1 et 2	100%	> 5 min	20
Virucidie - En condition de propreté Tampon phosphate					
<i>Influenzavirus type A H1N1 - ATCC UR1469</i>	EN 14476	1 et 2	80%	30 s	20

6. Matériel d'application

STOCKMEIER vous propose un large catalogue réunissant toute une gamme de matériel dédié à l'application et au stockage de nos produits, rétention, soutirage, transfert, dosage, moussage, pulvérisation... Demander un catalogue à votre technico-commercial ou écrivez-nous à baso@stockmeier.fr.



7. Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Eviter : Chaleur et lumière solaire. Sources d'inflammation. Humidité.

8. Compatibilité avec les matériaux

Ce produit est compatible avec tous les types de matériaux y compris aluminium et alliages, galvanisé.

9. Consignes de sécurité

9.1 : Recommandations d'utilisation

Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez un centre anti-poison. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
N° UFI : DRKT-3E2H-DS0Q-STFE.

9.2 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles

Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

10. Traitement des déchets

Se reporter au chapitre 13 de la FDS

11. Divers

Les fiches de données de sécurité sont envoyées par mail selon les dispositions réglementaires lors de l'expédition de nos produits. Elles sont également disponibles auprès de notre force de vente. Les valeurs physicochimiques caractéristiques mentionnées sur cette fiche, hors chapitre spécifications de vente Stockmeier France, sont indicatives et non garanties, les spécifications et résultats des tests étant par ailleurs disponibles sur le certificat d'analyse. Le cas échéant, les concentrations indiquées au point "Propriétés biocides" représentent les concentrations biocides recommandées selon les tests d'efficacité réalisés par des laboratoires agréés. Ces dernières peuvent être adaptées selon les cas d'application. Votre commercial STOCKMEIER France se tient à votre disposition pour aborder ce sujet.

Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Litiges : Le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent.